



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur LEFEVERE

Délibération numéro :
2015/158

**Convention de délégation
de Maîtrise d'Ouvrage
Publique : Plan de massif
de protection des forêts
contre l'incendie Massif du
Causse Noir - 2ème tranche
de travaux**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 9 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 portant maîtrise d'ouvrage publique et notamment son titre premier,

Vu les statuts de la Communauté de Commune permettant la réalisation de prestations de services pour d'autres collectivités sous mandat de maîtrise d'ouvrage publique pour les opérations à caractère immobilier,

Considérant que le plan départemental de protection des forêts contre les incendies, approuvé en février 2007 par le Préfet de l'Aveyron, a identifié le Massif du Causse Noir comme prioritaire, car soumis à d'importants risques d'incendies et présentant de forts enjeux touristiques et environnementaux,

Considérant l'étude réalisée par la Communauté de communes qui a permis l'élaboration d'un plan d'action permettant :

- de diminuer le nombre de départs de feux (information et sensibilisation du grand public, des élus, des professionnels, augmentation de la vigilance les jours à risque),
- d'aménager le terrain pour la lutte (réseau de pistes DFCI, débroussaillage des bordures de routes à intérêt DFCI, amélioration des possibilités de ravitaillement en eau, de création de coupures de combustible),
- de diminuer les conséquences des incendies : application des obligations réglementaires en matière de débroussaillage aux abords des constructions et infrastructures et équipements, amélioration de l'autoprotection des sites fréquentés, prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme ; dynamisation de la gestion forestière et développement du sylvo-pastoralisme,

Considérant la 2ème tranche des travaux prévue en 2015 bénéficiant de subventions de l'Etat à hauteur de 80 %, dont le coût restant à la charge de la commune est de 28 000€ HT à inscrire au BP 2016.

Considérant le Projet de convention type de délégation de Maîtrise d'Ouvrage Publique (annexe 1)

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le projet de convention,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

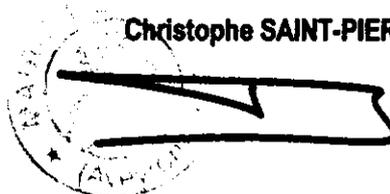
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame FORT

Délibération numéro :
2015/159

**Demande de participation
au financement de la visite
de la Bambouseraie
d'Anduze aux membres du
CMJS dans le cadre de
leurs mandats**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 02 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015.
Le Maire

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération 166/2010 du 5 octobre 2010 portant création du Conseil Municipal Juniors Seniors,

Considérant la nécessité d'impliquer et de responsabiliser les membres du Conseil Municipal Juniors Seniors (CMJS) dans le cadre de sorties et voyages facultatifs, une participation financière peut leur être éventuellement demandée à cette occasion

Considérant que cette participation au financement des activités et des déplacements ne doit pas revêtir de caractère discriminatoire et ne peut être supérieure au coût de la prestation offerte. Elle sera variable en fonction de l'activité ou du déplacement proposé.

Considérant le souhait du CMJS d'aller visiter la Bambouseraie d'Anduze,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver la mise en place d'une participation au financement des activités et des déplacements au membre du CMJS,
2. de solliciter une participation financière d'un montant de 10 € à chaque membre du CMJS lors de la visite de la Bambouseraie d'Anduze.
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes seront versées au BP 2015 – TS

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SOLIER

Délibération numéro :
2015/160

Lundis en fêtes - marchés nocturnes : conventions de partenariat

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 2 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015
Le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales pris en ses articles,

Vu la délibération du 17 décembre 2014 portant sur les tarifs publics,

Considérant que l'Office de Tourisme Millau Grands Causses assure durant la période estivale l'organisation des manifestations nocturnes « Lundis en Fêtes » et « Marchés Nocturnes », prévues durant le mois de juillet (06, 20 et 27) et le mois d'août (3, 10, 17 et 24) 2015.

Considérant que cette organisation implique un investissement et une mobilisation accrue des services techniques de la Ville.

Considérant qu'afin de compenser une part substantielle de ces interventions municipales qui s'élèvent à la somme de 13 413,60 €, l'Office nous verse la somme de 4 250 € en compensation.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le principe de la continuité du service rendu à l'Office de Tourisme de Millau par la Ville,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions concernant les « lundis en fête » « Marchés Nocturnes » et à accomplir toutes les démarches en découlant.

La recette est inscrite au Budget 2015

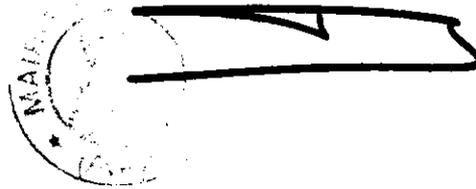
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Saint-Pierre', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top and 'MILLAU' at the bottom, with a small star in the center.

Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SOLIER

Délibération numéro :
2015/161

11ème Forum des Associations : convention de partenariat

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : Albine DALLE, Frédéric FABRE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de Pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le mercredi 8 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015
Le Maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales pris en ses articles ...,

Vu la délibération du 17 décembre 2014 portant sur les tarifs publics,

Considérant que la Ville soutient activement les associations millavoises, dont le foisonnement et le dynamisme sont essentiels pour l'animation et la programmation locales.

Considérant que le Forum des Associations, dont la onzième édition est fixée au 05 septembre 2015, vise à promouvoir la richesse associative du territoire et à présenter au public un large éventail d'activités. Ce Forum est organisé par un comité de pilotage dont le représentant est « l'Association Grands Causses Bénévolat » ;

Considérant que La Ville de Millau, afin de mener à bien cette opération et en dérogation de la délibération du 17 décembre 2014 portant sur les tarifs publics, souhaite accorder à « l'Association Grands Causses Bénévolat », la gratuité de la mise à disposition de divers matériel (barrières, tables, bancs...), de la réalisation et de la fourniture de divers moyens de Communication, ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle René Rieux.

Considérant le projet de convention entre la ville de Millau et l'Association Grands Causses Bénévolat,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Aménagement urbanisme du 1er juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la mise à disposition de divers matériel (barrières, tables, bancs...), de la réalisation et de la fourniture de divers moyens de Communication, ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle René Rieux valorisé pour un montant de 4 433,87€ TTC,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 17 décembre 2014 portant sur les tarifs publics, en accordant la gratuité pour la mise à disposition dudit matériel,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

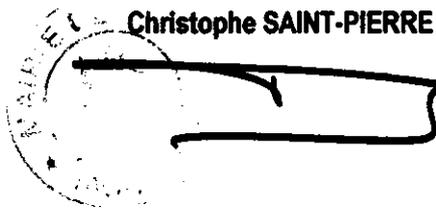
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le 09 JUL. 2015